



Papiers à conserver

Toute la vie

- Le Livret de famille (et tous les jugements éventuels)
- Le contrat de mariage
- Les titres de propriété
- Les papiers militaires
- Les dossiers médicaux, en particulier les certificats et les carnets de vaccination, la carte de groupe sanguin
- Les diplômes
- Tout ce qui concerne la retraite (en particulier, les décomptes de versements d'indemnités journalières pour les cas où la validation de ces périodes n'aurait pas été faite)
- les pensions civiles et militaires
- Les certificats d'accidents du travail
- Les livrets de Caisse d'Épargne
- Les donations et les testaments

Durant 30 ans

- Les factures des travaux de réparations exécutées par un artisan

Durant 10 ans

- Tous les papiers concernant la construction
- Les factures des travaux ou réparation des travaux par un commerçant
- Les souches de chèques et les relevés de comptes bancaires

Durant 6 ans

- Les déclarations de revenus

Durant 5 ans :

- Le paiement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales
- Les quittances de loyer et de fermage
- Les quittances d'électricité et de gaz
- Toutes les pièces concernant les impôts : les preuves de paiement, les copies de renseignements fournis par l'Administration des Finances, les avertissements du percepteur
- Les pièces justificatives de paiement

Durant 3 ans :

- la redevance télévision

Durant 2 ans :

- les contrats de travail (après leur résiliation)
- les quittances de primes d'assurance
- les factures de téléphone
- les talons de mandats et virements



Papiers à conserver

- les relevés bancaires
- les notes d'hôtel, de restaurant et de pension
- les avis de paiement des allocations familiales
- les ordonnances médicales
- les décomptes de remboursement de la Sécurité Sociale
- les avis de versement d'un capital décès (deux ans à partir du jour du décès)

Durée variable

- les bulletins de salaires (jusqu'à la liquidation de la retraite)
- les certificats de travail
- le carnet de santé de l'enfant (au moins jusqu'à sa majorité)
- les examens médicaux, les résultats d'analyses et les radiographies (aussi longtemps que nécessaire)
- les bons de garantie (pendant la durée de celle-ci)
- les devis (jusqu'à l'établissement de la facture)
- les polices d'assurances (jusqu'à résiliation)
- les dossiers scolaires (jusqu'à la fin des études et même après)